

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des *Facteurs lyonnais*, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	13 fr.	7 fr.
Hors le Département	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le rédacteur en chef de la *Liberté*, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

BUREAUX

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien **LA LIBERTÉ** est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 30 avril.

La terreur en 1848.

La tyrannie est l'égoïsme de la liberté. Aussi est-elle de tous les régimes. Si dans une monarchie elle a pour expression les volontés d'un seul, dans une république elle ne fait que multiplier à l'infini son centre d'action. Un roi a pour instruments de ses caprices, pour exécuteurs de ses fureurs aveugles, une foule d'hommes qui cherchent l'oubli et la vengeance de leur propre esclavage, dans celui qu'ils font subir à leurs frères. Les dictateurs tyrannisent sous leur propre responsabilité; si leur despotisme n'agit pas avec la fatale régularité du despotisme royal, il est plus savant, plus alerte, plus expéditif et plus hypocrite.

Au moins, quand vous avez à faire à un seul, vous embrassez d'avance d'un coup d'œil, l'ensemble de son système d'oppression; vous savez ce qu'il faut taire et ce qu'il faut dire; vous pouvez toujours, à certains points inaccessibles à l'envahissement d'un pouvoir qui tient à l'unité de son action, réserver pour votre pensée et pour votre cœur un sanctuaire inviolable; vous avez au moins la liberté du silence et de la résignation; rien ne vous arrache à la paisible culture de l'espérance; vous pouvez compter sur le soleil du lendemain et sur le repos de la nuit.

Au contraire, que la tyrannie du nombre, appuyée sur l'ignorance présomptueuse, sur le stupide orgueil d'une brutalité, héritière d'un pouvoir conquis par la gloire et l'intelligence, prenne un instant le dessus dans une grande nation, il faudra fouiller longtemps les annales du passé pour trouver rien de comparable à ce qu'elle vous fera souffrir. Loin de nous déclarer ses humbles sujets, elle ouvrira devant nous les plus belles perspectives de liberté et nous engagera à les admettre sans crainte et sans défiance, s'offrant à nous servir d'escorte pour nous protéger contre les entreprises des séides du pouvoir vaincu.

Il est des citoyens qui aiment le repos, l'étude, la libre disposition de leurs heures, l'exercice continu de leurs pensées dans un monde étranger aux agitations sociales; qu'importe, il faut qu'ils marchent, qu'ils se montrent au soleil, qu'ils grimacent l'action, qu'ils singent les hommes d'état, qu'ils fassent

acte de liberté en cessant d'être ce qu'ils étaient; sinon, ils sont des conspirateurs, des réactionnaires, un poids inutile dans la balance républicaine. Il faut les supprimer ou les appauvrir, car la République veut des soldats, elle n'a pas besoin de penseurs et d'oisifs!

D'autres séduits par le rayonnement subit d'une révolution éclosent comme un nouvel astre envoyé de Dieu, sentent se décoller en eux l'amour et l'ambition des grandes choses; ils sont devenus hommes, à l'instant où un souffle inconnu a passé sur le monde; ils veulent agir, soutenir l'édifice naissant; « Arrière! leur crie-t-on; nous ne vous reconnaissons pas bien. Vous n'avez pas sur les lèvres la trace laissée par la cartouche; vous n'avez pas à votre boutonnière l'insigne du carbonaro, à votre bras le ruban rouge du vorace, vous feriez crouler notre édifice. Tout cri que vous profèrerez sera une trahison ou un mensonge. Attendez en paix que nous vous marquions votre place au banquet que nous dressons à l'avenir. »

Et n'attendez plus de la part des grands tuteurs de la révolution, ni trêve ni merci; tout leur sera bon pour conquérir le titre de sauveurs de la République.

Nous verrons une armée de Don Quichotte montagnards, roulant les yeux, coiffés de rouge, cravatés de rouge, ceinturés de rouge, à barbe divergente, sillonner les rues l'arme au bras, la lèvre retroussée, regardant fièrement l'humble bourgeois dont la redingote et les bottes vernies conspirent! Vous aurez beau vous faire petit, silencieux, résigné; vous aurez beau protester de votre amour pour la liberté, vous sortez du souterrain, vous avez le mot d'ordre, la cocarde blanche est sur votre poitrine; vous êtes secrètement revêtu du scapulaire de la légitimité!

Voyez plutôt: dans quel but ces conspirations qui tendent à renverser, à Paris, le Gouvernement provisoire? Pourquoi ces sorties violentes de certains orateurs des clubs, ces vociférations furibondes, ces récriminations amères? Nous l'ignorons, eux aussi. Mais leur personnalité n'a pas fait sur l'horizon une saillie assez forte; leurs mains impatientes n'ont pas recueilli un butin assez riche de popularité et de bruit; ils n'ont pu parader dans le tumulte des résistances. La royauté s'est enfuie la besace au dos, le légitimisme s'est agenouillé impuissant et désarmé dans le sanctuaire du souvenir, le juste-milieu n'a pleuré que son bien-être évanoui; pas un ennemi n'a surgi. La République a germé du sol avec la sécurité qu'inspirent un grand soleil et un air serein.

La guillotine s'est évanouie derrière nous comme un nuage sanglant. Nous n'avons plus qu'à nous unir et à nous comprendre.

Que faire alors de tant d'énergie nourrie dans le silence des cachots, dans les déceptions d'une lutte armée si souvent vaincue?

Il fallait inventer des ennemis et ils l'ont fait; il fallait créer

une contre-révolution pour se donner l'imposant prestige de vainqueurs.

Mais on ne crée pas des contre-révolutions. S'ils ont un ennemi, ce sera cette république qu'ils ont voulu compromettre. S'ils sont vaincus, ils le seront par les armes de la liberté. Si, après leur défaite, il leur reste un nom, nous l'inscrivons sur la liste des oppresseurs des droits les plus sacrés de la conscience humaine. Il n'y a que leur œuvre qui puisse les écraser en retombant sur leur tête, et le lendemain nous la reconstruirons de nos propres mains! D.

Le Club central démocratique a cru devoir protester contre des illégalités qui, selon lui, auraient entaché les opérations électorales.

Tous les clubs et toutes les corporations qui lui sont affiliés étaient convoqués, *sans armes*, aujourd'hui, et se sont réunis, à six heures du matin, à la Croix-Rousse.

Le Club central désavoue formellement l'intention qu'on lui a prêtée d'une contre-manifestation, dans le but d'atténuer l'effet produit par la solennité qui rassemble, à l'heure où nous écrivons, quarante à cinquante mille hommes aux abords de la place Bellecour.

Sa protestation a dû être faite au citoyen Martin Bernard, commissaire du gouvernement provisoire à Lyon.

Nous ne savons si des irrégularités graves se sont glissées dans les opérations électorales. Si le Club central a la preuve matérielle des faits dont il se plaint, il a rempli un devoir impérieux en les dénonçant. Mais le citoyen Martin Bernard ne peut avoir, en pareille occurrence, aucune initiative: c'est à l'Assemblée nationale qu'il appartient de décider si les élections du département du Rhône sont nulles ou valables.

En outre, il serait temps, ce nous semble, d'en finir avec de telles démonstrations qui, toutes pacifiques qu'elles soient, excitent l'inquiétude et les alarmes d'une grande majorité de nos concitoyens.

L'autorité du Club central près du citoyen Martin Bernard eût été tout aussi grande sans cette escorte de clubs et de corporations, et nous ne doutons pas qu'il n'eût pris sa requête en aussi sérieuse considération.

Un grand nombre de résultats sur les élections à l'Assemblée nationale nous sont parvenus, mais comme ils ne sont que partiels, c'est-à-dire l'expression de cantons isolés, nous attendrons pour les publier que les nominations des départements auxquels ils appartiennent aient été connues.

Ces résultats, toutefois, suffisent pour confirmer l'opinion que nous avons émise hier, que partout les chances tournent contre les partisans de MM. Ledru, Blanc, etc., et que les républicains sages, modérés, appartenant à la bannière Lamartine et Armand Marrast, seront en très grande majorité. Dans

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 1^{er} mai 1848.

AGIB.

(Suite. — Voir les numéros des 27, 28, 29 et 30 avril.)

— M. Bernard ne vendra sa fille ni pour or ni pour argent, dit Agib.

— Tu crois?

— J'en suis certain.

— Il est possible que je me trompe, continua Hadgi, et que malgré le séjour que j'ai fait dans ton pays, les mœurs des infidèles ne me soient pas bien connues. Alors je m'y prendrai d'une autre façon, je la ferai enlever, c'est moins cher... Dis un mot, Agib, et dans trois mois cette jeune fille sera dans ton sérail... La veux-tu?

Agib aurait donné toutes les richesses renfermées dans Stamboul, le Koran et le tombeau même du prophète, pour posséder Mlle Rose; mais des réflexions de plus d'une nature l'arrêtèrent, et il se contenta. Il resta immobile devant Hadgi, et, mettant en usage ce flegme oriental, marque d'une bonne éducation, et dont son beau-père lui donnait toujours l'exemple, il ne se hâta pas de répondre.

Sans doute la polygamie est en usage en Orient, mais il n'en est pas moins vrai qu'il est dans la nature de toutes les femmes d'être jalouses, et qu'une Turque, tout comme une Française, n'aime pas à partager avec des rivales l'affection de son mari. Agib était donc certain qu'Aischah verrait avec peine une seconde femme régner avec elle dans sa maison et

et marcher son égale, surtout si, comme l'espérait Hadgi, cette nouvelle-venue devenait mère. Or, la seule chose qui relevât un peu Agib à ses propres yeux, c'était le fait vrai qu'en quittant son pays et celle qu'il aimait, il avait voulu sauver la vie à une jeune fille mourante; s'il mettait en oubli cette circonstance, son abandon n'était plus qu'un calcul indigne d'un gentilhomme et d'un véritable amant: il voulait donc rester fidèle à Aischah par amour-propre et par loyauté. Peut-être aussi la proposition d'Hadgi n'était qu'un piège, et en supposant que le fils du visir eût parlé de bonne foi, elle prouvait seulement combien il ignorait nos mœurs, quoiqu'il eût voyagé en France. Jamais Mlle Rose n'aurait consenti à un partage, pour elle humiliant et criminel; elle était bonne chrétienne, et tenait sans doute à être mariée par son curé; ce n'était pas à elle qu'on aurait pu faire impunément l'histoire du sac de noisettes; Agib lui-même aurait rougi de sa conduite devant la jeune fille et n'aurait pas pu soutenir ses reproches.

— Eh! bien, répéta Hadgi, quand il eut laissé à son gendre le temps nécessaire pour faire ses réflexions, la veux-tu?

— Non, répondit Agib.

— Allah, répondit Hadgi, a créé les hommes pour qu'ils fussent heureux; tant pis pour ceux qui refusent le bonheur quand il est dans leurs mains.

— Hadgi, dit encore Agib, vous êtes un homme juste et qui craignez Dieu...

— Sans doute, mon fils.

— Vos actions sont toujours pesées au poids de l'équité, et vous m'en avez donné une grande preuve à Marseille, lorsque vous avez cru que j'étais le seul médecin qui pût guérir votre fille malade... Vous m'avez fait appeler, et par vos prières

et vos promesses vous m'avez amené à vous suivre, mais librement; j'étais libre de refuser.

— Cela est vrai.

— Vous pouviez cependant me faire enlever: vous vous en êtes abstenu; il y allait néanmoins de la vie de votre fille. Pourquoi aujourd'hui changez-vous de principes et songez-vous à faire enlever Mlle Rose?

Hadgi fit à cela une réponse turque et que n'approuveront pas nos lectrices (si nous en avons); il établit d'abord une distinction entre l'homme et la femme, et soutint que l'un était d'une nature bien plus élevée que l'autre.

— L'homme, dit-il, est le roi de l'univers; la femme n'a été créée que pour son plaisir, et elle n'aura sa part de paradis que si elle obéit à ce précepte. Je me serais cru coupable si je t'avais enlevé contre ta volonté, il n'en est pas de même d'une femme. D'ailleurs, Agib, cette chrétienne t'aime, et en l'enlevant à son pays pour la conduire auprès de toi, je suis persuadé que j'accomplirais le plus cher de ses vœux.

— C'est impossible, dit Agib.

— Soit, n'en parlons plus... Puisque la violence te déplaît, nous ne l'emploierons pas. Mais, continua Hadgi, pourquoi renoncer à acheter cette jeune fille? Je ne t'ai pas tout dit, et le marché pourrait se conclure plus vite encore que tu ne crois.

— Comment cela?

— Oni, le père de cette chrétienne est ici.

— M. Bernard est ici? s'écria Agib; ici, à Constantinople, à Stamboul?

— Oui, il fait un grand commerce de pierres précieuses, et ses affaires l'ont conduit dans cette ville; il l'habite depuis huit jours.

Agib eut besoin de se rappeler qu'il était en Orient pour

presque tous les départements où les commissaires s'étaient fait les exécuteurs des hautes œuvres électorales de leur patron, les populations exaspérées ont écarté ces fonctionnaires qui avaient jeté le trouble au milieu d'elles.

On donne comme certaines les nominations suivantes :

LOIRE. — Alcock, Chavassieux, Baune, Bernard-Martin, Collet, Devillaine, Fourneyron, Verpillieux, Point, Lévêque, Jules Favre.

AVIGNON. — Le *Républicain de Vaucluse* nous apporte aujourd'hui le résultat des élections de ce département.

Les candidats nommés sont :
Laboussière 58,767, — Raispail 51,599, — Reynaud-Lagarrette 29,865, — Elzéar Pin, 26,061, — Perdiguier 23,050, — Bourbousson 22,000, — Alphonse Gent 15,662, — D'Olivier 14,854, — Floret 15,916.

BASSES-ALPES. — Teulon, ancien député, Favaur, commandant, Beclard, ancien député, Laroy, ancien député, Demians, avocat-général, Roux-Carcanel, Reboul, poète, Labruyère (Carme), Bousquet, ancien député, Chapart, avocat.

VENDÉE. — L'abbé d'Epinau, grand-vicaire, à Luçon, Grelier, Dufongerois, Moreau (Théodore), Defontaine, Guy, Rouillé (Emile), avocat, Rouillé de l'Ecluze (Constant), avocat, à Paris.

En ce moment, quatre heures, le ministère de l'intérieur a reçu la nomination des représentants élus par le département de l'Aude. La dépêche télégraphique donne les noms suivants :

Les citoyens Armand Barbès, Sarrans, Trinchon, avocat, commissaire du Gouvernement, Raynal, Théodore, sous-commissaire, Joly fils, Marc Solié, propriétaire, et Anduze.

(*Peuple Constituant.*)

ALLIER. — Courtais, Tournet, Bureaux de Puzy, Terrier, Mathé, Laussedat, Madet, Fayolle.

On nous écrit de Chambéry :

« L'instruction contre les chefs de l'expédition savoisiennne marche rapidement à sa fin.

« On ignore si définitivement ils seront mis en accusation, ou si le bienfait d'une amnistie, avant jugement, s'étendra sur eux.

« Beaucoup de bons esprits penchent pour ce parti. De ce nombre sont MM. les sénateurs de la Charrière et Setier.

« La garde nationale l'appuie de toute son autorité morale, de l'ascendant qu'elle a pris sur le nouveau gouverneur, M. de Maugny-Fortis, militaire hautement considéré.

« Quant à l'accusé principal, M. La...., il a été élargi. « Le zèle outré avec lequel avait procédé le magistrat incarcérateur, la mise au secret le plus rigoureux de cet honorable citoyen, aimé, estimé de toute la ville de Chambéry, avaient produit une impression profonde au sein de la milice urbaine; des démonstrations calmes et modérées, émanées de la bourgeoisie et de la noblesse, secondées par le gouverneur lui-même, n'ont pas tardé à provoquer une ordonnance de non lieu.

« La magistrature, la première, a applaudi à cet acte d'équité qui faisait cesser des rigueurs imméritées, et que n'a pas même pu excuser l'ombre d'un indice accusateur. »

Troubles à Rouen.

Des troubles graves ont éclaté à Rouen dans la journée du 27 avril. Des groupes armés se sont dirigés vers l'Hôtel-de-Ville en criant : *Vive Deschamps ! A bas les Aristocrates !* Ils sont parvenus à désarmer quelques gardes nationaux, ils

ont même formé un grand nombre de barricades, mais les barricades ont été vivement attaquées par la garde nationale et la troupe et ont été enlevées dans la matinée du 28.

Un soldat a reçu une balle dans la cuisse, on croit qu'il y a un certain nombre de blessés parmi les insurgés. Quoi qu'il en soit, force est restée à la loi, et le procureur général M. Sénard a immédiatement commencé une instruction contre les personnes arrêtées.

Le commissaire du Gouvernement, M. Deschamps a lui-même adressé à la population de la ville de Rouen une proclamation où il blâme les émeutiers.

MARSEILLE, 29 avril. — Après le calme et l'ordre admirable qui ont présidé parmi nous aux opérations électorales, des bruits vagues d'une manifestation tumultueuse avaient répandu hier quelque émotion dans notre cité. Le commissaire du Gouvernement, de concert avec l'autorité municipale, s'empressait, dès hier au soir, de prendre les mesures les plus propres à assurer le maintien de l'ordre public et le respect des décisions du scrutin. A cet effet, une grande partie de la garde nationale était convoquée dès quatre heures de l'après-midi et occupait dans la soirée les principales places et avenues.

Mais, disons-le à l'honneur de notre population, ce n'était point l'œuvre de partis égarés que l'autorité et notre milice ont eu à réprimer cette nuit, mais bien l'inqualifiable attentat de quelques misérables que toutes les opinions réprouvent et flétrissent.

Les avis recueillis par la police annonçaient vaguement un complot dont le but et les moyens étaient à peu près inconnus. Les recherches les plus minutieuses demeuraient sans résultat, et les nombreuses patrouilles de citoyens et de troupes de ligne qui, dans la nuit, n'ont cessé de parcourir la ville en tous sens, n'avaient abouti, à une heure assez avancée, qu'à quelques arrestations isolées, mais assez significatives pour jeter quelque jour sur de criminels projets. Les individus arrêtés étaient tous armés de fusils de munition dont l'origine et l'emploi, confusément exposés par eux, ont confirmé les craintes d'une tentative violente. L'interrogatoire de ces hommes a enfin fourni une donnée certaine à l'autorité, qui a agi dès-lors avec toute assurance.

A cinq heures du matin, M. le général Ménard Saint-Martin, à la tête de trois compagnies de gardes nationaux et d'un fort détachement de troupe, s'est portée au chemin neuf de la Magdeleine, où un local connu pour servir de lieu de réunion à plusieurs clubs, a été immédiatement cerné. La prompte irruption faite dans l'intérieur a amené l'arrestation, sans coup férir, de seize individus couchés dans des lits et sur des banes. Ces hommes, tous vêtus et endormis, étaient porteurs de cartouches; à côté d'eux étaient leurs fusils chargés. D'autres armes et des caisses de munitions ont été trouvées dans une seconde perquisition, en même temps que de nouvelles arrestations étaient opérées dans les environs. Un drapeau trouvé parmi les fusils, et sur lequel étaient inscrits ces mots : « Club des Travailleurs de la Montagne, » sera sans doute une importante pièce de conviction ajoutée aux torches incendiaires saisies dans le même lieu.

D'après toutes les apparences, les auteurs du complot seraient au nombre de plus de trois cents. Le petit nombre et la sécurité de ceux arrêtés s'expliqueraient par l'ajournement de leur projet en face d'un grand déploiement de forces et de la vigilance de l'autorité.

Les arrestations ont continué dans la journée, et s'élevèrent à peu près à quarante à l'heure qu'il est. Les prévenus ont tous été conduits au fort St-Nicolas, et l'instruction se poursuit activement.

Ces misérables ont affirmé, nous assure-t-on, pour atténuer la portée de leurs sinistres projets, que leur intention était d'arrêter la malle-poste. D'autres prétendent que leur but était de se porter sur l'Hôtel-de-Ville, de s'emparer des ser-

vants, disperser ou égarer les bulletins électoraux, en un mot, annuler les élections.

Nous ne préjurons rien, l'instruction déliera bientôt les fils de ce ténébreux complot. Alors seulement et au grand jour, nous appellerons, s'il le faut, la vengeance des hommes sur les auteurs de cette infernale inspiration.

Il nous reste à payer un juste tribut d'éloges à notre garde nationale et aux troupes de notre garnison, qui, confondues dans un même sentiment de patriotisme, n'ont cessé de rivaliser de zèle et de dévouement. Dans cette pénible épreuve, notre jeune commissaire, M. Barthélemy, maire, M. le général Saint-Martin ont bien mérité de la cité, en partageant les fatigues et la responsabilité de la situation. Grâce à leur énergie, à leur fermeté, à leur vigilance, Marseille a été préservée des tentatives criminelles que de mauvais citoyens méditaient, et dont l'accomplissement, sans avoir peut-être la gravité qu'on leur a d'abord prêtée, aurait certainement jeté le trouble et l'alarme dans notre population.

(*Nouvelliste.*)

Nouvelles d'Italie.

MILAN, 23 avril. — Nous avons des nouvelles du quartier-général du roi, qui est toujours à Volta. Une reconnaissance a été faite par le général de Sonnaz sur la droite du Mincio, sans rencontrer d'ennemis.

Charles-Albert n'a pas cru devoir accéder, pour le moment, à la demande qui lui a été faite par le commandant des volontaires du Tyrol, de deux bataillons et de quatre pièces de canon, à cause des grandes opérations militaires en cours d'exécution sur le Mincio. Des troupes sont parties de Parme, de Modène et de Reggio, se dirigeant sur le quartier-général pour se mettre à la disposition du roi.

— Le Gouvernement provisoire de Modène vient d'adresser une proclamation aux habitants du duché, pour les engager à s'enrôler tous sous les drapeaux de l'indépendance italienne, et à seconder de leur sang et de leur fortune, les efforts généreux du roi Charles-Albert. Le même Gouvernement prend toutes les mesures en son pouvoir pour assurer les subsistances aux militaires de passage dans le duché.

— Le 22, on entendait du camp de l'armée piémontaise, une forte canonnade au-delà de Vérone, qu'on croyait provenir d'un combat engagé contre l'ennemi par un corps de 6,000 Suisses, venant du Tyrol, et conduits par le général Dufour.

Le 22, est arrivé à Volta un corps de 1,087 Parmésans que S. M. a passé en revue. Ils étaient suivis de deux canons et d'environ 100 cavaliers.

TURIN, 24 avril. — Une collision assez grave a eu lieu hier entre quelques hommes de la garde nationale et quelques soldats sardes du corps des Chasseurs-Gardes. Le motif de cette rixe n'est pas bien connu, mais on l'attribue généralement à une cause assez futile. En quelques instants, toute la ville a été en émoi; le rappel a battu, et la garde nationale est accourue en armes sur le théâtre de la bataille. Il y a eu quelques coups de feu et quelques coups de sabre d'échanges. Une huitaine d'hommes ont été plus ou moins grièvement blessés. Ce matin les Sardes ont été dirigés sur l'armée. Une enquête est commencée et plusieurs arrestations ont été faites.

La garde nationale de Turin a fait preuve de beaucoup de zèle et de dévouement dans cette circonstance.

garder son sang-froid. Il y parvint cependant : aucun muscle de son visage ne bougea, et à peine si une légère rougeur colorait ses joues.

— C'est bien, dit-il laconiquement. Qu'Allah protège ce vieux marchand !

Mais à peine se fut-il débarrassé de son beau-père, qu'il envoya un esclave affidé visiter tous les kans, tous les caravansérails de Constantinople, pour découvrir la demeure de M. Bernard. On la trouva aisément, et dès que la nuit fut venue, Agib quitta son turban, se dépouilla de son riche doliman, et ouvrant une petite cassette qu'il conservait précieusement, il en tira son habit râpé, son chapeau à plume et sa petite épée d'acier; il s'habilla à la française : Agib redevint un moment M. de Nérès; il se couvrit ensuite d'un manteau et, suivi de son esclave, il courut chez M. Bernard.

Les rues de Constantinople, durant la nuit, sont, ou du moins étaient, à l'époque dont nous parlons, solitaires et obscures. Le gaz et la vapeur ont, aujourd'hui, envahi le monde; la vapeur nous transporte d'un lieu à un autre aussi vite que les génies le faisaient autrefois; le gaz illumine les rues les plus noires, et sa clarté pénètre la même où n'atteignent pas les rayons du soleil. Ces miracles sont de notre temps; ils n'étaient pas éelos lorsqu'Agib sortit de son palais.

Il ne rencontra donc que des bandes de chiens affamés que l'esclave chassa devant lui, et arriva sans encombre au kan reculé qu'habitait M. Bernard. La porte ne fermait qu'au loquet et fermait mal; Agib n'eut besoin que de la pousser pour se trouver en face du vieux marchand. Le père de Mlle Rose, assis sur un divan grossier et privé d'un meuble indispensable à un Européen et qu'on trouve difficilement à Constantinople, d'une table, était accroupi sur ses livres, qu'il feuilletait avec attention et sur lesquels il inscrivait sans doute ses ventes de la journée. Il leva les yeux au bruit que fit Agib en entrant. Celui-ci laissa tomber son manteau. A la vue de cet habit qu'un an auparavant M. Bernard conseillait d'échanger contre un autre quand on voulait épouser des filles millionnaires, le vieux Marseillais poussa un cri de surprise :

— Monsieur de Nérès ! dit-il, Monsieur de Nérès à Constantinople !

— Pourquoi pas, répondit Agib, vous y êtes bien.

— Moi c'est différent, dit le marchand.

Puis il ajouta, en se parlant à lui-même :

— Je vois ce que c'est... Joli homme, leste, bien tourné, d'une allure dégagée, il est maître à danser : il apprend au fils du sultan le menuet de la reine.

Cette idée singulière avait son côté vraisemblable. M. de Nérès, avec son costume étriqué, ressemblait à s'y méprendre à un maître à danser; il ne lui manquait que la pochette. Mais Agib vivait dans un pays où le plus fort fait la loi, et il était le plus fort. Depuis qu'à son tour il possédait des diamants, des esclaves, des richesses considérables, il avait contracté quelques-uns des défauts des hommes riches et puissants : il était devenu absolu, il ne supportait pas la plaisanterie. Il en voulait d'ailleurs à M. Bernard, qui lui avait refusé sa fille et dont il avait eu à supporter les dédains. Quand il s'entendit traiter de maître à danser, il oublia le rôle qu'il voulait jouer auprès du marchand, et fit le pacha :

— Chien, dit-il en prenant M. Bernard par l'oreille et en l'envoyant rouler à dix pas de lui : chien ! réponds-moi, ou, par la barbe de Mahomet ! je te fais empaler sur l'heure.... Qu'est devenue ta fille ?

M. Bernard, en voyant ces manières brutales et en entendant ces paroles impérieuses, se figura qu'il avait deviné

juste, et que M. de Nérès était effectivement maître à danser du fils du sultan, ou du moins occupait près de Sa Hautesse un emploi qui lui donnait du pouvoir. Il se releva comme il put, demanda pardon à M. de Nérès, dans le cas où il l'aurait involontairement offensé, et avoua en tremblant que sa fille était mariée.

— Mariée ! mariée ! s'écria le jeune homme dont la colère s'évanouit pour faire place à une douleur profonde.

Et, dans son désespoir, il prodigua à Mlle Rose les noms de perfide, d'ingrate, de parjure, comme si lui-même n'avait pas trahi ses serments et n'était pas l'époux d'Aïschah.

— Monsieur de Nérès, lui dit le vieux marchand, ma fille ne mérite pas les noms que vous lui donnez; elle m'a obéi en prenant un mari de ma main, et, si elle n'avait pas cette excuse, qui est suffisante, n'est-il pas vrai que vous l'avez abandonnée, que vous avez quitté Marseille? ce n'est pas le moyen d'épouser une fille que de venir à Constantinople enseigner le menuet à des Turcs.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Ephémérides de la Révolution Française.

30 avril 1790. — L'Assemblée nationale décrète qu'il y aura des jurés en matière criminelle, mais qu'il n'y en aura pas en matière civile.

30 avril 1799. — Le pape Pie VI est transporté à Briançon par ordre du directoire.

30 avril 1800. — Passage du Rhin par le général Moreau.

GÈNES, 21 avril. — Le vapeur *Palermo* est arrivé hier à Gènes, où il a débarqué trois personnages marquants de la Sicile, que l'on dit chargés d'une très-importante mission. Au moment de mettre sous presse, on nous assure que l'on prépare une démonstration de joie et de félicitation sous les fenêtres des susdits Siciliens.

— Lord Minto est aussi arrivé à Gènes, chargé, dit-on, par le roi de Naples d'une mission auprès de S. M., au quartier-général de laquelle il doit se rendre. (*Pensiero italiano.*)

Une lettre émanée d'un des familiers de Louis-Philippe, et qui a été reçue hier par le steamer, annonce que l'ex-roi a pris la résolution de venir se fixer aux Etats-Unis avec sa famille. Ce ne sera probablement pas le dernier roi qui viendra chercher un abri sous l'égide de la République américaine. (*Courrier des Etats-Unis, du 8 avril.*)

Le bulletin que nous avons inséré hier d'après le *Constitutionnel*, d'un déjeuner à Trianon et d'une chasse dans la forêt d'Appremont, auxquels aurait présidé M. Ledru Rollin, ministre de l'intérieur, est démenti aujourd'hui par une lettre de ce dernier insérée dans le même journal.

Nous avons le devoir de mentionner le démenti, mais nous nous abstenons d'insérer cette lettre en raison de la grossièreté de ses termes : le *Constitutionnel* la fait suivre, de son côté, d'une réponse que nous ne devons par conséquent pas reproduire non plus.

En donnant hier quelques détails nouveaux sur l'organisation des divers corps armés que l'on remarque depuis quel temps dans la capitale, nous avons avancé un fait qui, vrai il y a deux jours, ne l'est plus aujourd'hui. Nous avons dit que le poste qui se trouve dans l'hôtel de la rue de Rivoli, 16, était occupé par les montagnards, qui, sous le nom de *Lyonnais*, avaient été incorporés dans la garde républicaine.

Il est vrai que jusqu'à lundi dernier et dans les circonstances que nous avons fait connaître hier, le poste de la rue de Rivoli a été occupé par le corps des montagnards. Mais ce poste a été relevé par un planton appartenant à la garde républicaine. Ce poste dont nous avons expliqué hier l'origine, et qui est désormais sans utilité, ne tardera pas, nous le pensons, à être supprimé.

Quant au corps des *Lyonnais*, qui est incorporé par le décret dont nous avons parlé hier dans la garde républicaine, il a toujours été distinct du corps dit des *Montagnards*. Ceux-ci n'ont aucune organisation régulière. Les *Lyonnais*, casernés au nombre de 6 à 700 dans les bâtiments du Temple, sont enrôlés et ont un engagement de trois années. Et si nous avons dû signaler le fâcheux esprit d'insubordination qui régnait parmi les montagnards, nous devons dire que le corps des *Lyonnais* n'a cessé de se faire remarquer par une organisation fort régulière, et par l'exactitude toute militaire de sa discipline. Le dimanche 16 avril, à la première nouvelle de l'attaque qui menaçait le Gouvernement provisoire, son commandant s'est présenté à la mairie de Paris pour protester de son patriotisme et de son dévouement à la cause de l'ordre, et a demandé à marcher avec sa troupe au premier rang contre les anarchistes. C'est ce corps aussi qui se trouvait à la préfecture de police quand le capitaine Moise se présenta pour prendre possession du poste malgré le refus des montagnards, et ce fut des rangs des *Lyonnais*, aujourd'hui garde républicaine, que partirent les cris de : *Vive la garde nationale !* Nous avons dit quel était, d'après l'arrêté de la mairie de Paris, le costume de la garde républicaine : tous les hommes qui en font partie ne tarderont pas à être habillés.

Quant aux montagnards, il y a lieu de penser que leur nom disparaîtra bientôt avec les derniers débris du corps auquel ils appartiennent, car il importe que désormais il n'y ait aucune troupe armée en dehors des pouvoirs régulièrement constitués.

Actes Officiels.

Paris, 28 avril 1848.

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le ministre de l'intérieur arrête :

Vu le rapport du directeur des musées nationaux concernant les ateliers de restaurations des peintures et leur réorganisation,

Une commission de trois artistes, de trois amateurs, d'un peintre et d'un restaurateur, sera nommée par le directeur des beaux-arts et le directeur des musées nationaux, pour surveiller, conjointement avec le conservateur de la peinture, la restauration des tableaux.

La restauration des tableaux sera mise au concours d'après le mode indiqué dans un rapport.

— Le gouvernement provisoire, vu la loi du 8 août 1847, portant fixation des dépenses de l'exercice 1848 ;

Vu le décret du 2 mars 1848, portant que les corps des citoyens morts pour la République dans les journées des 25 et 26 février 1848, seront déposés dans les caux de la colonne de Juillet et réunis aux cendres des combattants de 1830 ;

Considérant qu'il importe d'exécuter dans ce monument les travaux nécessaires pour la sépulture des corps qui y ont été déposés à la suite de la solennité du 4 mars ;

Considérant qu'il n'existe aucun crédit pour acquitter les dépenses de ces travaux, dont le devis s'élève à 29,000 fr. ;

Sur la proposition du membre du Gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, décrète :

Art. 1. Il est ouvert, sur l'exercice 1848, au ministère des travaux publics, un crédit extraordinaire de 29,000 fr., pour être employé au paiement des travaux à exécuter à la colon-

ne de Juillet pour la sépulture définitive des citoyens morts en combattant pour la République, les 25 et 26 février 1848.

Art. 2. La régularisation de ce crédit extraordinaire sera proposée à l'Assemblée nationale.

Art. 3. Les ministres des travaux publics et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

PARIS, 28 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Le résultat officiel du scrutin, commencé ce matin à l'Hôtel-de-Ville, n'est pas encore connu, et ne le sera peut-être pas avant demain ou dimanche.

— On attendait avec une grande impatience le relevé hebdomadaire de la banque de France, parce qu'on espérait que les chiffres de la dernière semaine présenteraient un résultat favorable. Malheureusement, nous voyons peu d'améliorations sur quelques chapitres et de nouvelles diminutions sur d'autres. L'encaisse métallique a augmenté de 5 millions pour Paris ; mais il a diminué de 5 millions pour les comptoirs. Les effets à recouvrir ont diminué de 8 millions 1/2 ; mais les effets en souffrance ont augmenté de 10 millions 1/2. Le portefeuille de Paris a diminué de 9 millions, sans qu'il en résulte une augmentation de numéraire. La circulation des billets est maintenant, pour Paris et les comptoirs, de 518 millions et l'on continue à ne pas comprendre dans ce chiffre les 50 millions, avancés au trésor ; ou au moins la partie de ces 50 millions que le trésor a déjà retirés. Enfin, le compte du trésor a diminué de 10 millions 1/2 et n'est plus en ce moment que de 26,560,908. C'est un million 1/2 prélevé tous les jours à la banque, sans compter toutes les sommes que le trésor reçoit des receveurs généraux et qui ont également été dépensées au fur et à mesure de leur encaissement.

— Une scène qui aurait pu avoir des suites fort graves s'est passée à Saint-Denis. Les travailleurs de la commune de la Chapelle, au nombre de 5000 environ, n'ayant pas d'ouvrage depuis un mois, n'étaient payés qu'à raison de 1 fr. par jour, et ils avaient réclamé d'être payés comme ceux de Paris, 2 fr. un jour et 1 fr. le jour suivant. Comme on n'avait pas d'ouvrage à leur donner, le maire de la Chapelle n'avait pas pu faire droit à leur demande. Alors, les travailleurs résolurent de se rendre à Saint-Denis auprès de M. Danglars, sous-commissaire du Gouvernement provisoire ; mais au lieu d'envoyer des délégués, ils s'y rendirent en masse. Une lettre anonyme fut reçue par M. Danglars, le prévenant que les travailleurs venaient pour faire du bruit et pour piller. En un moment, la garde nationale fut réunie. Deux canons furent braqués sur le pont de Saint-Denis, et M. Danglars se rendit lui-même au-devant des travailleurs, et les somma de se disperser, en les prévenant que la garde nationale avait ses armes chargées et qu'il ne répondait pas de ce qui pourrait arriver s'ils voulaient passer outre. Le langage du sous-commissaire a heureusement réussi à calmer les travailleurs qui se sont dispersés en annonçant qu'ils enverraient à Saint-Denis des délégués pour soutenir leurs intérêts.

— M. Chassereau, avocat du barreau de Rochefort, investi par le Gouvernement provisoire des fonctions de président du tribunal civil de cette ville, a refusé ce poste.

— On écrit de Bruxelles que le projet de loi relatif au timbre des journaux, serait présenté à la chambre des représentants aujourd'hui ou demain. Il proposera la suppression complète de ce timbre, sauf à déterminer plus tard les compensations qu'il serait possible d'accorder au trésor pour l'indemniser de ce sacrifice.

— On lit dans le *Siècle* :

Le Gouvernement provisoire vient de faire donner l'ordre par le télégraphe à M. le général Cavaignac, gouverneur-général de l'Algérie, de se rendre immédiatement à Paris.

— M. Lamartine assistait hier à la représentation de l'Opéra dans une première loge de face. Dès qu'il a été aperçu, des cris unanimes de : *Vive Lamartine !* se sont fait entendre de toutes les parties de la salle.

— On nous assure, dit la *Patrie*, que le Gouvernement provisoire a décidé aujourd'hui la réunion de toutes les banques en une seule.

— Nous avons dit hier, en approuvant vivement cette sage détermination, que le Gouvernement provisoire avait résolu de ne pas trancher, quant à présent, la question du rachat des chemins de fer et d'en laisser la solution à l'Assemblée nationale.

Il paraîtrait que les renseignements qui nous avaient été donnés à ce sujet étaient exacts, car une note insérée ce soir dans le *Moniteur du soir*, répondant à un journal qui avait annoncé que le décret était à l'imprimerie du *Moniteur*, déclare que le décret dont il s'agit n'a pas été rendu.

— On annonçait aujourd'hui au Palais, que M. le ministre de la justice avait préparé un décret sur le rétablissement du divorce, et que ce décret serait publié sous peu de jours.

Nous ne reproduisons ce bruit que pour le démentir, non pas que nous ayons à cet égard aucun renseignement officiel ; mais nous ne pouvons admettre qu'une mesure aussi grave puisse être décrétée au provisoire.

Assurément la question du divorce sera une de celles qui devront être soumises aux délibérations de l'Assemblée nationale ; mais elle est trop grave et se rattache à trop d'intérêts pour qu'on veuille aujourd'hui la préjuger.

Tribunaux. — L'affaire relative à l'incendie du pont d'Asnières et à la destruction d'une partie de la voie de fer de Paris à Rouen, a été terminée aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Eugène Fiolet, le principal accusé, déclaré seul coupable par le jury, avec des circonstances atténuantes, a été condamné à cinq ans de réclusion.

Les seize autres accusés ont été acquittés et mis immédiatement en liberté.

ÉTRANGER.

ALLEMAGNE. Holstem, Altona. — Le combat devant Schleswig a été terrible. Les Prussiens, sans attendre leurs canons, ont attaqué à la baïonnette. Les Danois se sont vaillamment défendus. Comme leurs positions étaient très fortes, il a fallu répandre beaucoup de sang pour les emporter. On parle de 2,000 morts et blessés.

HAMBOURG, 24 avril. — Nous apprenons de Rendsbourg, que les troupes fédérales sont à deux heures en avant de Schleswig.

On écrit de Schleswig que l'avant-garde est entrée dans Flensburg où elle a été reçue avec enthousiasme, par la population patriote allemande. Les Danois se sont retirés à Angeln. La perte a été considérable des deux côtés, un régiment prussien a eu 100 hommes tués.

Dépêche adressée au Gouvernement provisoire par le général Wrangel en date du 25 avril à 4 heures du soir.

Je vous annonce qu'après un combat opiniâtre de plusieurs heures, les Danois ont été repoussés et qu'à deux heures de l'après-midi la ville de Schleswig est tombée en notre pouvoir, jusqu'à la digue du château de Cottorp.

Nous avons ensuite renouvelé l'attaque avec l'aile gauche et tourné la ville de Schleswig, puis nous nous sommes avancés jusqu'à la route de Flexibourg ; à 7 heures 1/2 du soir le combat était terminé.

AUTRICHE. Vienne, 22 avril. — On écrit de Trieste qu'on y attend l'amiral Napier avec neuf vaisseaux de ligne, qui seraient destinés, dit-on, à agir contre Venise avec 20 bateaux à vapeur du Lloyd, transformés en bâtiments de guerre.

Le 25 courant, la nouvelle constitution sera proclamée et aucune appréhension n'existe à cet égard. Un Ligorien caché dans les rangs de la garde nationale a été reconnu. Un autre espion a été découvert dans l'Université.

FRIBOURG, 24 avril. — Après deux heures de combat, les Badois, Hessois et Nassoviens se sont emparés de la ville où ils ont été reçus avec acclamation.

DANEMARK, 22 avril. — Le roi va mieux, on l'attend à Odensée, où l'on prépare le château pour le recevoir.

POSEN, 20 avril. — Le général de Willisen est parti pour Berlin, on lui donne pour successeur, le colonel de Stavenhagen qui est arrivé ici depuis quelques jours.

PRUSSE. Berlin, 24 avril. — Le gouvernement Danois ayant donné à sa marine l'ordre de capturer les navires Prussiens, l'ambassade de Prusse à Copenhague a reçu l'ordre de demander des passe-ports.

SUISSE. — Un personnage, gardant le plus strict incognito, est arrivé, il y a trois jours, à Berne, et s'est fait ouvrir, au milieu de la nuit, les portes de l'hôtel du Faucon, d'où il a pris, ce matin, la route de Genève. Tout porte à croire que c'est l'ancien roi de Bavière, qui va rejoindre Lola-Montès.

Une lettre particulière reçue ce matin à Londres, annonce que le conseil privé a ordonné que la ville de Dublin fût proclamée en état de siège, et que l'on fit sur le champ des perquisitions pour saisir les armes.

NOUVELLES LOCALES.

— La garde nationale et la garnison de Lyon se déploient en ce moment sur les quais du Rhône et de la Saône.

Cette fête militaire prendra selon toute apparence le caractère d'une manifestation solennelle en l'honneur des principes démocratiques, et témoignera hautement des sentiments généreux dont l'armée et nos concitoyens sont profondément pénétrés.

Nous donnerons demain les détails les plus circonstanciés sur cette grande revue, que nous aussi nous aurons à appeler la *Fête de la Fraternité !*

— Une proclamation du général Gémeau, affichée récemment, déclare qu'en s'adressant, dans son *ordre du jour* du 22, à la garde nationale, le général parlait réellement à toute la population lyonnaise.

Cette explication ne nous paraît pas suffisamment justifiée par la nécessité. Quoiqu'il en soit, nous en remercions M. Gémeau, et nous saisissons volontiers cette occasion de lui affirmer qu'il peut compter, en toute circonstance, sur les sympathies et le dévouement de nos concitoyens.

— Vendredi soir des rassemblements nombreux et menaçants se sont formés à la Croix-Rousse. On a battu le rappel, et une partie de la population armée a parcouru les rues avec des torches, répétant en chœur nos chants patriotiques, et accompagnant chaque refrain du cri : *A bas les égarés ! à bas Auberthier !* On s'est porté vers la demeure de ce dernier, et là, on s'est permis de faire des démonstrations hostiles, que les antécédents honorables de ce citoyen étaient loin de lui mériter. Depuis l'avènement de la République, M. Auberthier s'est dévoué corps et âme à la cause du peuple. Ses assiduités importunes auprès des commissaires du Gouvernement, pour en obtenir des secours, sont connues de tout le monde. Ne sait-on pas que c'est à lui qu'on doit une allocation de plus de 80,000 fr. pour cette localité ? Comment se fait-il donc que des clameurs ennemies aient pu se faire entendre après de pareils actes ? Comment le peuple entend-il la reconnaissance et se propose-t-il de la pratiquer ?

Après avoir stationné sur la Grande-Place, pendant près de deux heures, le rassemblement s'est dissipé, bornant la ses démonstrations. Une voix, sortie de la foule a péroré longtemps, cherchant à persuader aux masses que la proclamation du général Gémeau était entachée d'allusions fâcheuses, et faisait injure aux sentiments de la population.

Cette voix n'a trouvé qu'un faible écho dans les groupes, et nous sommes heureux de pouvoir signaler cette tendance des esprits vers un meilleur état de choses.

(J. de la Guillotière.)

— Nous avons annoncé hier l'inauguration d'un arbre de la Liberté, sur le quai de la Charité. Sur le port des Cordeliers, aux Brotteaux d'autres fêtes semblables avaient attiré un concours immense de citoyens. Le soir, les quais illuminés, les maisons pavées de drapeaux tricolores, offraient, aux regards, un spectacle de l'effet le plus pittoresque.

Les chants patriotiques, les décharges d'armes à feu retentissaient de toutes parts, quelques pelotons de troupe, en grande tenue, avaient été conviés à ces solennités patriotiques et fraternisaient avec la population.

— M. le général de division Foucher, arrivé depuis quelques jours à Paris, a pris le commandement de la 1^{re} division militaire, en remplacement de M. le général Bedeau, qui part pour se rendre à l'armée des Alpes.

On se rappelle que le général Foucher fut disgracié à Lyon pour n'avoir pas voulu se rendre aux ordres de M. Jayr qui ne voulait que des instruments dociles. Le général Foucher préféra perdre son poste et conserver l'indépendance de son vote. C'était la question des élections qui sagittait entre eux. Les regrets de toute la population lyonnaise fut un noble dédommagement offert au général, chez lequel se firent inscrire les hommes les plus honorables de la cité.

— Un banquet réunit aujourd'hui, à 4 heures, au Pré-aux-Cleres, aux Charpenes, le citoyen Doure, représentant à l'Assemblée nationale, le citoyen Martin-Bernard, commissaire du gouvernement, et les ouvriers typographes.

Cette fête est donnée par ces derniers aux citoyens Doure et Martin-Bernard qui, tous deux, sont sortis des rangs des ouvriers typographes.

— M. J. Ferrouillat vient d'adresser à ses concitoyens la lettre suivante :

Lyon, le 28 avril 1848.

Citoyens, au moment de quitter Lyon pour me rendre à Paris où mon devoir m'appelle, j'apprends avec un vif regret que quelques-uns d'entre vous, se méprenant sur mes sentiments et mes intentions, ont manifesté de la défiance contre moi, et que je laisse des mécontents au sein de ma ville natale. Une pareille pensée m'afflige; elle suffirait pour troubler toute la joie que j'ai ressentie du témoignage insigne de confiance qui m'a été donné aujourd'hui par l'élection du département du Rhône, auquel j'appartiens. Je ne veux pas partir sans protester contre toute insinuation fautive ou calomnieuse qui a pu faire naître une semblable défiance dans vos esprits.

Si l'on vous a dit, citoyens, que je n'étais pas l'ami de la République ni le vôtre, on vous a trompés. Je suis franchement, loyalement républicain; j'aime le peuple; je veux fermement le bien des travailleurs, et si quelque chose me réjouit dans l'honneur qui vient de m'être fait, à moi, si peu digne de l'obtenir, c'est la pensée que je vais pouvoir me dévouer pour eux, et travailler efficacement à leur bonheur.

Du reste, citoyens, j'en appelle à l'avenir: les hommes se jugent par leurs actes, vous apprécierez les miens; je crois pouvoir affirmer qu'ils ne donneront pas un démenti à mes paroles.

Tels sont mes sentiments et mes vœux; tout le reste n'est qu'erreur ou calomnie.

Je n'ai pas voulu vous quitter sans vous faire cette déclaration que la franchise de mon caractère me commandait et qui sera, je l'espère, un gage de sincère fraternité entre nous. Et maintenant je quitte Lyon le cœur plus satisfait, car j'emporte avec moi la conviction de n'y plus laisser que des amis qui, je n'en doute pas, me serreront tous la main à mon retour.

Salut et fraternité.

J. FERROUILLAT.

— Un avis publié hier matin annonce que les opérations du conseil de révision qui devaient avoir lieu aujourd'hui dimanche, pour les jeunes gens du 1^{er} canton de Lyon, sont renvoyées à demain lundi 1^{er} mai, à huit heures du matin.

— La citoyenne Jourdan, arrêtée pour avoir créé des clubs de femmes, vient, après une détention de neuf jours, d'être mise en liberté.

Elle se propose, dit-on, de publier un mémoire justificatif, et de développer, en outre, ses idées sur l'organisation du travail des femmes.

— Mardi soir, au Grand-Théâtre, sera donnée une représentation au bénéfice de M. Barielle, première basse d'opéra comique et deuxième de grand opéra.

La représentation se composera du *Chalet*, opéra comique, du 2^e acte du *Déserteur*, ballet avec évolutions militaires, d'un vaudeville par les artistes des Célestins, d'un *divertissement* et de la *Révolution française* à Lyon, ou une fête de la liberté, dans laquelle on entendra des couplets dédiés aux voraces, et une *Cantate patriotique*, musique du citoyen Dazzi.

DEPARTEMENTS.

LOT-ET-GARONNE. — Les troubles du dimanche 23 avril ont été sérieux à Castel-Sarrazin. 5 hommes, assure-t-on, ont été tués, et il y a eu près de 30 blessés. Les détails manquent encore sur ce déplorable événement, et plusieurs versions ont couru sur la cause qui l'aurait amené, mais le fait en lui-même est certain.

D'après d'autres rapports, l'administration municipale de Castel-Sarrazin n'ayant pris aucune mesure pour organiser les élections, il y a eu encombrement. Vers 7 heures du soir, plusieurs communes rurales, n'ayant pas encore pu voter, ont voulu forcer l'entrée de la salle; la garde nationale s'y est opposée. Une collision a éclaté aussitôt. La *Gazette du Languedoc* parle seulement de 2 tués et d'un grand nombre de blessés.

Variétés.

Rachat des actions de chemins de fer.

M. Charles Laffitte a adressé la lettre suivante au *Journal des Débats* :

Monsieur,

Depuis quelque temps, il est question du rachat des chemins

de fer par l'Etat, et l'on s'attend chaque matin à lire dans le *Moniteur* le décret qui prescrira cette grave et importante mesure. Dans une telle situation, il est du devoir des administrateurs de ces grandes entreprises de faire tout ce qui dépendra d'eux pour défendre et protéger les intérêts qui, dans d'autres temps, n'ont pas craint de se confier à leur vigilance et à leur probité! C'est un devoir pour moi, qui ai eu l'honneur d'être mis à la tête de l'administration de plusieurs de nos chemins de fer. Ce n'est pas le député de l'ancienne majorité qui parle ici; il sait trop bien la situation que les événements de Février lui ont faite; c'est le négociant qui, par son crédit, a pu attirer et engager avec lui dans les grandes entreprises une masse considérable de capitaux français et étrangers.

Je ne discuterai pas la question de droit, bien que dans les cahiers des charges acceptés par les compagnies et consentis par l'Etat il soit dit expressément que le gouvernement ne pourra racheter les concessions qu'après un délai de quinze années, qui commenceront à courir seulement du jour fixé par la loi pour l'achèvement complet des travaux. C'est une question à laquelle il ne paraît pas que le gouvernement qui exerce aujourd'hui la dictature doive s'arrêter; ce serait une discussion sans résultat possible.

Je laisse donc de côté le principe, et j'admets, puisqu'il le faut, la fiction qu'il y a pour l'Etat nécessité à mettre la main sur les chemins de fer, et que l'utilité suffit pour établir son droit. Mais aussi, après nous avoir imposé une aussi large concession, il reconnaîtra sans doute que dans la réalisation d'une œuvre si périlleuse, qui touche de si près aux bases sur lesquelles repose la société, il ne saurait faire oublier ce qu'une pareille mesure a de violent, qu'en donnant une satisfaction équitable aux intérêts sacrés des actionnaires des compagnies.

D'ailleurs le Gouvernement a hautement proclamé lui-même qu'en rachetant les chemins de fer, il n'entendait nullement spolier les actionnaires; que s'il voulait les exproprier au nom de l'utilité publique, il ne le voulait faire aussi qu'en leur accordant une équitable et légitime indemnité. Or, considérée sous ce point de vue avec les précédents et les lois qui déjà régissent la matière, la question devient presque facile à résoudre. Que le gouvernement fasse simplement ce que la loi lui ordonne en pareil cas, ce qu'il a déjà fait, ce que les compagnies ont dû faire toutes les fois que, pour l'exécution de grands travaux d'utilité publique, elles ont dû s'emparer de propriétés privées: s'il ne peut entendre à l'amiable avec les compagnies, qu'il s'en rapporte à un jury, qu'il constitue un tribunal arbitral, devant lequel les deux parties pourront produire leurs droits, défendre leurs intérêts réciproques, et vider leurs différends avec toute garantie pour chacune d'elles d'obtenir bonne justice.

Cette manière de procéder est la seule qui soit conforme à la raison et à l'équité. Dans le cas où il ne pourrait pas s'entendre avec les compagnies, ou même seulement avec l'une d'elles, il serait souverainement inique au Gouvernement de se constituer lui-même juge et partie dans sa propre cause, dans une question d'intérêt purement pécuniaire. Ce serait fâcheux pour sa dignité, ce serait offrir une cause d'inquiétude et de défiance à tous ceux qui possèdent quelque chose en France, et il ne faut pas oublier que ceux-là composent l'immense majorité des citoyens.

Dans l'intérêt même de la mesure, pour en diriger l'application d'une manière rationnelle, pour fournir des solutions aux innombrables difficultés qui naîtront nécessairement d'une entreprise aussi délicate, le Gouvernement, autant que personne, doit désirer la création d'un tribunal arbitral, seul capable de résoudre les questions si complexes qui se rattachent aux chemins de fer. En effet, toutes les concessions sont différentes, et toutes sont régies par des cahiers de charges particuliers, constituant pour chacune d'elles des droits et des devoirs distincts.

Parmi les compagnies, les unes ont fonctionné toutes seules, les autres ont vu une partie de leurs travaux exécutés par l'Etat; celles-ci ont eu une concession de trente-sept ans, et celles-là de quatre-vingt-dix-neuf ans; d'autres ont reçu des secours du trésor public et se sont acquittées; d'autres encore n'ont pas achevé de lui rembourser les sommes qu'elles lui doivent; il en est qui sont en pleine exploitation et qui ont déjà fait des recettes brillantes, comme il en est aussi qui n'ont encore fait que dépenser l'argent de leurs actionnaires ou qui n'ont encore pu livrer à la circulation qu'une fraction de leur parcours. Chacune d'elles, en un mot, est dans une situation particulière qui exige aussi une transaction particulière. Vouloir fixer leur sort à toutes par une mesure unique, ce serait entreprendre une œuvre impossible, ce serait s'exposer à commettre une grave injustice et qui laisserait des traces profondes dans les cœurs de cette innombrable multitude de petits capitalistes qui, en réalité, possèdent aujourd'hui la presque totalité de nos chemins de fer.

Si l'on veut se faire une idée du déplorable effet que produirait le rachat des chemins de fer imposé par le Gouvernement sans aucun débat contradictoire et accompli par un décret rendu uniquement en vertu de son pouvoir dictatorial, il suffit de chercher à connaître l'impression produite sur les représentants des diverses lignes de chemins de fer par les ouvertures que leur fit le ministre dans la dernière réunion convoquée par lui. Aucune de ces nombreuses propositions, aucun des modes de rachat indiqués par lui ne parut satisfaisant, aucun surtout ne put rassurer les esprits. Les intérêts, pour se croire en sécurité, ont aussi besoin de se savoir en liberté, et le débat contradictoire devant un tribunal arbitral, dussent ses arrêts ne pas être plus avantageux pour elles que les propositions du Gouvernement, peut seul rendre la confiance aux compagnies et prouver à leurs nombreux actionnaires qu'en les dépossédant on n'a pas voulu les spolier.

Quant aux moyens pratiques pour l'application de la mesure, il serait trop long de les exposer ici en détail; il me semble cependant qu'il ne peut y avoir de discussion sur les bases générales, sur les principes généraux suivant lesquels les diverses compagnies doivent être traitées.

Les chemins de fer ont tous des cahiers de charges différents et par conséquent des conditions d'existence différentes. Toutefois, on peut les classer en trois catégories bien distinctes: ceux qui sont achevés et en voie d'exploitation depuis assez longtemps pour qu'il soit possible d'évaluer l'importance de leurs revenus; ceux qui sont seulement en voie de construction ou qui, déjà terminés en partie, ont pu livrer à la circulation une fraction de leur parcours; ceux enfin qui viennent d'être achevés récemment.

Pour les chemins de fer terminés et déjà en voie d'exploita-

tion depuis quelque temps, comme ceux d'Orléans, de Rouen, du Havre, etc., il ne peut y avoir de base équitable pour leur rachat que celle qui sera fondée sur le chiffre de leurs recettes, quels que soient les prix auxquels les actionnaires ont acheté leurs titres. Les actionnaires primitifs, quoiqu'il en reste aujourd'hui bien peu dans ces entreprises, et quoiqu'ils n'aient payé que le prix d'émission, ont couru tous les risques de l'affaire, et c'est seulement en leur offrant la chance de bénéfices à réaliser qu'on les a déterminés à offrir leurs capitaux. L'équité exige qu'on leur tienne la promesse qu'on leur a faite, qu'on ne les punisse pas du courage qu'ils ont eu alors que tout le monde était si défiant, qu'ils soient placés sur la même ligne que ceux qui, ayant acheté plus tard leurs actions, les ont payées sur le prix de revenu des chemins et ont en outre donné une prime pour les espérances de l'avenir, espérances garanties par les cahiers des charges, qui assuraient l'actionnaire contre tout rachat pour quinze années, et même, après ce délai, lui indiquaient à l'avance les conditions du rachat par l'Etat. Le prix des actions déterminé d'après le revenu doit donc être maintenu, d'autant plus que si l'on consulte les lois et les cahiers de charges des diverses compagnies, on verra que c'était la base uniforme sur laquelle devait se régler le rachat.

De même, l'équité exige que pour les lignes qui sont encore seulement en construction, l'Etat rembourse aux actionnaires la totalité de ce qu'ils ont dépensé, et qu'il ne leur fasse pas supporter les conséquences des devis erronés qui ont été fournis aux compagnies par le gouvernement, et qu'elles ont été obligées d'accepter dans le principe sans qu'il leur fût possible de contrôler les travaux des ingénieurs du corps des ponts-et-chaussées. Pour n'être que strictement juste à leur égard, les actionnaires des chemins en construction et qui sont aujourd'hui dans l'impossibilité de continuer leur œuvre, doivent être replacés au point où, confiants dans les promesses du Gouvernement, dans les devis de leurs ingénieurs et dans le maintien de la tranquillité publique, ils ont exposé leur fortune.

Enfin, quant aux actionnaires des chemins qui, ayant pu surmonter toutes les difficultés, sont parvenus à la fin de leur carrière et ont pu, malgré les événements, ouvrir leurs lignes, comme ceux des chemins de Montreuil à Troyes, d'Amiens à Boulogne, l'Etat ne leur doit pas seulement le remboursement de ce qu'ils ont dépensé, il leur doit aussi une juste indemnité pour les avantages dont il les prive au moment même où ils allaient recueillir le prix de leurs sacrifices.

Je ne parlerai pas ici des questions qui se rattachent aux emprunts contractés par les compagnies, aux commandes faites par elles, aux engagements de toute nature qu'elles ont pu souscrire. En les dépossédant pour se mettre en leur lieu et place, le Gouvernement ne peut par le fait que prendre leurs obligations à sa charge. Le plus simple bon sens l'indique.

Je ne parlerai pas non plus de l'atteinte funeste portée à l'esprit d'association par un pareil projet, au moment même où la doctrine de l'association occupe tous les esprits et tient une place si importante dans le programme de la nouvelle République; ce serait me jeter dans de trop longs développements.

Je me résume. On ne peut admettre que la confiscation, effacée de nos Codes depuis un demi-siècle, puisse revivre par le fait d'un gouvernement populaire qui doit être l'expression de tous les sentiments généreux du pays; on ne peut donc admettre aussi que le Gouvernement veuille dépouiller en tout ou en partie les citoyens qui, au risque de leur fortune et de l'existence de leur famille, ont déjà doté la France de tant de travaux magnifiques. C'est sur le mode de rachat seulement qu'il peut y avoir discussion. J'ai dit ce que je croyais le plus convenable de faire pour arriver à une solution équitable, à une transaction acceptée par toutes les parties.

Je ne puis terminer cependant sans rappeler qu'à part toute question de droit, il en est une de convenance, d'honneur national et de bonne politique qu'il ne faut pas oublier dans ce débat si délicat. L'immense majorité des actionnaires de nos chemins de fer se compose de petits capitalistes qui ont engagé dans ces entreprises le fruit de longues épargnes et l'avenir de leurs familles, il est digne d'un grand gouvernement de les traiter libéralement. De même aussi, dans le chiffre des capitaux immobilisés dans les chemins de fer, on compte une proportion considérable qui a été fournie par l'Angleterre, la Belgique, la Hollande, l'Allemagne, la Suisse, etc., qui est venue féconder notre pays sous la garantie de l'honneur de la France, et il ne faut pas pas que l'honneur de la France puisse jamais être soupçonné.

Agréer, Monsieur, etc.

CHARLES LAFFITTE,

Administrateur des compagnies de Rouen, du Havre, de Boulogne, du Nord et de Lyon.

Bourse de Paris du 28 avril 1848.

Cinq pour cent, 67 50	— Dito fin courant, 67 50	— Trois pour cent, 45 50	— Dito fin courant, 46	— Quatre pour cent, » »	Actions de la banque, 139 3/4	Quatre canaux, 67 5/8	Rentes de Naples, » »	Dettes actives d'Espagne, » »	Emprunt romain, 36 »	Oblig. piémontaise, 860 »
-----------------------	---------------------------	--------------------------	------------------------	-------------------------	-------------------------------	-----------------------	-----------------------	-------------------------------	----------------------	---------------------------

CHEMINS DE FER.

Paris à Orléans	571 25	Orléans-Vierzon	243 »
Paris à Rouen	375	Montreuil à Troyes	115 »
Rouen au Havre	»	Nord	343 73
Paris à Strasbourg	348 73	Amiens-Boulogne	» »
Paris à Lyon	300	Tours à Nantes	336 25
Avignon à Marseille	200	Dieppe	» »
Versailles, rive droite	112 50	Bordeaux à Cette	» »
Id. rive gauche	97 50	Lyon à Avignon	» »
Bâle à Strasbourg	86 25	Centre	» »
Saint-Germain	»	Paris à Sceaux	» »
Orléans-Bordeaux	393	Sceaux	» »

La rente avait une apparence de fermeté au début des affaires, et il y avait encore des achats assez considérables. Mais les prix ont tout-à-coup rétrogradé par suite du bruit répandu que des troubles graves avaient eu lieu à Rouen dans la journée d'hier. Le relevé de la situation hebdomadaire de la banque de France ne paraissait pas non plus répondre aux espérances qu'on avait conçues depuis quelques jours, en sorte qu'à partir de une heure et demie les offres ont afflué sur la rente et sur la banque. Les cours ont repris à deux heures.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.
La Guillotière, imprim. de BAJAT.